



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/99
27 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 18 de l'ordre du jour provisoire

**FONCTIONNEMENT EFFICACE DES MÉCANISMES DE PROTECTION
DES DROITS DE L'HOMME**

Conclusions et recommandations établies dans le cadre des procédures spéciales

Rapport du Secrétaire général

1. À l'alinéa *c* du paragraphe 10 de la résolution 2004/76, la Commission des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de continuer à établir une compilation électronique complète et régulièrement mise à jour des recommandations faites par les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, par pays, dans la mesure où il n'en existe pas encore, en y incluant les observations pertinentes des États au sujet de ces recommandations, telles qu'elles sont publiées au sein du système des Nations Unies.
2. Cette compilation peut être consultée sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (www.ohchr.org).
3. À l'alinéa *a* du paragraphe 12 de la même résolution, la Commission a prié le Secrétaire général de publier chaque année – suffisamment tôt – en étroite collaboration avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, leurs conclusions et recommandations, de sorte que la mise en œuvre de celles-ci puisse faire l'objet de nouveaux débats lors de sessions ultérieures de la Commission.
4. Compte tenu des règles de l'Organisation des Nations Unies interdisant de publier une nouvelle fois des documents ayant déjà fait l'objet d'une distribution générale, il a été décidé de compiler dans l'annexe du présent rapport les références aux paragraphes pertinents où figurent les conclusions et recommandations des rapports annuels présentés à la Commission des droits de l'homme à sa soixante-deuxième session, par les détenteurs de mandats au titre des procédures spéciales. Les rapports seront affichés sur le site du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (www.ohchr.org) dès que possible.

Annexe

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ÉTABLIES DANS LE CADRE DES PROCÉDURES SPÉCIALES

1. Conclusions et recommandations de la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction (E/CN.4/2006/5, par. 61 à 68).
2. Conclusions du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (E/CN.4/2006/6, par. 41).
3. Conclusions et recommandations du Groupe de travail sur la détention arbitraire (E/CN.4/2006/7, par. 76 à 85).
4. Recommandations du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (E/CN.4/2006/11/Add.1, par. 32 à 38).
5. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (E/CN.4/2006/16, par. 60 à 65); conclusions et recommandations du Rapporteur spécial figurant dans son rapport sur la situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde (E/CN.4/2006/17, par. 33 à 41); et dans la mise à jour de son étude sur les programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent (E/CN.4/2006/54, par. 18 à 23).
6. Conclusions et recommandations du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine à sa cinquième session (E/CN.4/2006/19, par. 64 à 101).
7. Conclusions du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (E/CN.4/2006/29, par. 53 à 55).
8. Conclusions et recommandations de la Représentante personnelle de la Haut-Commissaire chargée d'examiner la situation des droits de l'homme à Cuba (E/CN.4/2006/33, par. 32 à 35).
9. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (E/CN.4/2006/34, par. 108 à 119).
10. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (E/CN.4/2006/35, par. 79 à 82).
11. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus (E/CN.4/2006/36, par. 78 à 106).
12. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard (E/CN.4/2006/41, par. 35 et 36, et appendice sur des principes de base et directives sur les expulsions forcées et les déplacements liés au développement); et conclusions et

recommandations du Rapporteur spécial sur les femmes et le logement convenable (E/CN.4/2006/118, par. 79 à 87).

13. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme (E/CN.4/2006/42, par. 73 à 76).

14. Conclusions et recommandations de l'expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté (E/CN.4/2006/43, par. 70).

15. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (E/CN.4/2006/44, par. 52).

16. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (E/CN.4/2006/45, par. 121 à 152).

17. Conclusions et recommandations de l'expert indépendant sur les effets des politiques d'ajustement structurel et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme (E/CN.4/2006/46, par. 37).

18. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible (E/CN.4/2006/48, par. 62 à 78).

19. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats (E/CN.4/2006/52, par. 60 à 77).

20. Observations finales et recommandations du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (E/CN.4/2006/53, par. 55 à 62); rapport sur la transparence et l'imposition de la peine de mort (E/CN.4/2006/53/Add.3).

21. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression (E/CN.4/2006/55, par. 62 à 81).

22. Conclusions et recommandations du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (E/CN.4/2006/56, par. 591 à 605).

23. Conclusions de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences (E/CN.4/2006/61, par. 100 à 105).

24. Conclusions et recommandations de la Rapporteuse spéciale sur les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants (E/CN.4/2006/62, par. 79 à 116).

25. Conclusions et recommandations du Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants (E/CN.4/2006/66, par. 18 et 19).

26. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (E/CN.4/2006/67, par. 119 à 131).

27. Conclusions et recommandations du Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (E/CN.4/2006/71, par. 59 à 63).
28. Conclusions du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants (E/CN.4/2006/73, par. 73 à 78).
29. Observations finales de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités (E/CN.4/2006/74, par. 83 à 86).
30. Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones (E/CN.4/2006/78, par. 80 à 114).
31. Recommandations de la Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme (E/CN.4/2006/95, par. 83 à 93).
32. Observations finales de l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale (E/CN.4/2006/96, par. 32 à 34).
33. Rapport intérimaire du Représentant spécial chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (E/CN.4/2006/97).
34. Conclusions du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (E/CN.4/2006/98, par. 72 à 74).
35. Observations et recommandations de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi (E/CN.4/2006/109, par. 77 à 90).
36. Conclusions et recommandations du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge (E/CN.4/2006/110, par. 65 à 75).
37. Recommandations et conclusions de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Soudan (E/CN.4/2006/111, par. 81 et 82).
38. Recommandations de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo (E/CN.4/2006/113, par. 152 à 154).
39. Conclusions et recommandations de l'experte indépendante chargée d'examiner la situation des droits de l'homme au Libéria (E/CN.4/2006/114, par. 50 et 56).
40. Conclusions et recommandations de l'expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti (E/CN.4/2006/115, par. 79 à 83).
